
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REPONTE DE LA FONCTION PU-
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

SECRET N° 86/052 du 14/01/86
INTERFPPS.DGFP.DGPCE 28

Portant intégration et nomination de Monsieur
MOLLOU Jean Blaise, dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Techni-
ques (Techniques Industrielles).-

LE PREMIER MINISTRE,

(/I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordon-
nance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonction-
naires des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.5.1958 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres
de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/IE du 9.5.1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonc-
tionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'ef-
fet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/47 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indi-
ciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 84/856 du 3.8.1984 portant nomination du Premier
Ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérim
des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approba-
tion des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situa-
tions administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre l'URSS et la Répu-
blique Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 5194/MEM-CEB-CESC du 23.6.1983 déterminant les équiva-
lences académiques des diplômes ;
(/u le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

(/ E C R E T E :

AL

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur MOMBOUTI Jean Bleise, né le 5 Septembre 1957 à Etoro-Gamboma, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Technicien en Systèmes Informatiques (Spécialité : Informatique) obtenu à l'Institut Polytechnique de Vladimir (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Techniques Industrielles, et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Plan.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,



Bernard COMBO MATSIONI.-



Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP.DGPCE..... 2
D.C.B..... 2
D.C.F..... 1
M.P..... 2
INTERESSE..... 1
DOSSIER..... 2
SGG/DC..... 2. -

